

CHAMBRE DE L'ASSOCIATION DES AVOCATS.

RAPPORT

SUR

L'ETAT DE L'ADMINISTRATION

DE LA

J U S T I C E .

AUX MEMBRES DE L'ASSOCIATION

DU

Barreau de Montréal.

LE Comité que vous avez nommé, le 23 Février dernier, a l'honneur de présenter le rapport suivant :

A l'Assemblée de l'Association tenue le dit jour 23 Février dernier, la résolution suivante, proposée par Mr. LAFONTAINE, secondée par Mr. McCORD, a été adoptée à l'unanimité ; savoir :

“ Que l'état de l'Administration de la Justice, dans la Cour du Banc du Roi du District de Montréal pour les affaires civiles, et le nombre des causes arriérées qui sont en délibéré devant les Juges de la dite Cour, imposent aux membres du Barreau l'obligation de s'en occuper sans délai, et de faire telles suggestions ou représentations qui seront jugées convenables à cet égard.”